L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 17 MARS 1889.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A VENDRE — Cottage renfermant sept chambres; gaz partout. Jardin à fleurs. Onze orangers rapportant. Autres arbres fruitiers. Deux terrains. S'adresser à J. S. Richards, à la pharmacie de I. L. Lyons. 17mars—1f

A VENDRE OU A LOUER—Un café éligiblement situé dans le second district faisant de bonnes affaires, on donnera la raison pour laquelle on vend. S'adresser coin Remparts et Toulouse. 24 fév—1m dim mer ven

A VENDRE—Matériaux de construction, d'une propriété en briques située 313 North Remparts. La démolition commencera immédiatement. S'adresser à A. Huard, agent de propriétés, 20 rue Carondelet. 15 mars—3f

DEMANDES.

ON demande—Une dame (blanche) d'un certain âge parlant le français, pour faire la cuisine et aider dans une épicerie. S'adresser au bureau de l'Abeille. 17mars—3f

DEMANDE d'emploi.—Une dame pouvant donner de bonnes références désire trouver une place pour voyager ou pour faire une petite cuisine. S'adresser rue Ursulines, No 174. 17mars—1f

Cuisinière.

ON demande—Une bonne cuisinière, bien recommandée, au No 94 rue de l'Esplanade, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser immédiatement. 15mars—

ON demande une Française pour faire la cuisine et blanchir. S'adresser chez Mme Greff, encoignure Kerlerec et Villeré. 13 mars—7f

PEERLESS DYES Les meilleurs. Chez Droguistes.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS.

C. H. Stewart vs la ville de la Nouvelle-Orléans—No 11,626.

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS pour le District Est de la Louisiane.—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le MERCREDI, dix septième jour d'avril 1889, à midi, à l'entrée principale de la Douane, rue du Canal dans la ville de la Nouvelle-Orléans, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un certain morceau de terre situé en arrière de la ville de la Nouvelle Orléans, compris entre l'Avenue Milne, le Bayou St Jean, les rues Brooks et le Lac Pontchartrain, et contenant cinq cent vingt-huit îlets de terre.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.

BUREAU DU MARSHAL DES ETATS-UNIS, Nouvelle-Orléans, 16me jour de mars 1889.
GEO. MOOEMAN,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
16mars—16 23 30—6 13 17avril.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Je certifie par le présent que le 25ème jour de février 1889, jugement a été rendu dans cette cour dans l'affaire ci-après mentionnée, dans les mots et termes suivants, à savoir:

Mme Joséphine Christina vs. Joseph Curistina, son mari, et al.—Division E.—No 26,068.

Sur motion de Braughn, Buck, Dinkelspiel & Hart, avocats pour la plaignante, et en produisant devant la cour de bonnes preuves à l'appui de sa demande; et la cour considérant que la loi et les preuves comme étant en faveur de la plaignante contre le défendeur, il est par conséquent ordonné adjugé et décrété que le jugement par défaut entré ici le 11 février 1889, soit maintenant confirmé et fait final, et conformément à cela qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Mme Joséphine Mazzala, femme de Joseph Christina, et contre son mari, Joseph Christina, décrétant une séparation de propriétés entre eux, et un autre jugement en faveur de la dite plaignante et contre le défendeur pour la somme entière de treize cents piastres, avec intérêt légal sur la dite somme du 16 septembre 1880 jusqu'à paiement, cinq piastres de frais pour acte notarié et les frais de ces procédures et avec reconnaissance des droits d'hypothèque de la plaignante et privilège sur toute la propriété, foncière et personnelle, du défendeur

Jugement rendu le 25 février 1899. Jugement signé le 1er mars 1889.
[Signé] ALBERT VOORHIES, Juge.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce sixième jour de mars en l'année de Notre Seigneur, mil-huit cent quatre vingt-neuf.
{Sceau}
M. GUIRAUD, Député Greffier.
13mars—1f par sem en 30 jrs

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Paul de Passan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,331—Division D—Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Paul de Passan, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
8 mars—8, 13, 17.

Succession de James Sterry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,381—Division D—Attendu que William H. Sterling a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de James Sterry, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
9 mars—9 14 17

Succession de Pierre Macon.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,739—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Chas. F. Weiz, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
9mars—9.14.17

Succession de Adam Graner et Mme Catherine Graner, femme de Adam Graner.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 24,844—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par William Graner, exécuteur testamentaire datif de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
12 mars—12 16 21.

Succession de Philip McGivney.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No. 26,271.—Division B.—Attendu que John Connolly a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Philip McGivney, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
9 mars—9, 14, 17.

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Standard Music and Photo Litho Co., & O. V. Greend and Hermann Wehrmann and Lucien Dabories, comme propriétaires, comme associés et individuellement vs. leurs créanciers—No 26,364—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires composant la Standard Music and Photo Litho Co., de la Nouvelle-Orléans, et faisant des affaires sous le dit nom, et comme membres de la dite raison sociale, et individuellement est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant Joseph Duvigneaud, notaire public, le 20me jour de mars 1889, à 11 heures a. m., afin que ceux-ci reçoivent les propriétés cédées, d'élire un syndic et pour voter sur la décharge de dette demandée, et sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires, soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 6 mars 1889.
[Signé] ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député-Greffier.
7 mars—3f au 20 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—L. O. Desforges & Cie vs. leurs créanciers—No 26,390—Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens de la raison commerciale de L. O. Desforges & Cie domiciliée en cette ville et composée de L. O. Desforges de cette ville et Joseph B. Williams de Pittsburg, Etat de la Pennsylvanie et des membres individuels de la dite société, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero, Jr, notaire en cette ville, le SAMEDI 13me jour d'avril 1889, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens desdits pétitionnaires soient suspendues; et que Ben C. Elliott, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 8 mars 1889.
[Signé] THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
9 mars—3 f en 10 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Hubert Hambloch vs. ses créanciers—No 26,147.—Division "E"—Ordre de Cour—Que la cession des propriétés du pétitionnaire Hubert Hambloch soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire, en cette ville, le LUNDI, 18me jour de mars 1889, à 11 heures A. M., dans le but d'accepter la cession des propriétés, d'élire un syndic, et délibérer sur la demande d'être déchargé de ses dettes, et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être présentées; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du pétitionnaire soient suspendues; et que J. L. Peytavin, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nlle Orléans, 7 février 1889.
[Signé] ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
M. GUIRAUD, Député Greffier.
12 fév—3f en 15 mars

ATTRAIT SANS PRÉCÉDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les **grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 16 AVRIL 1889

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de...	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de..	100,000, ...	100,000
1 Lot de..	50,000, ...	50,000
1 Lot de..	25,000, ...	25,000
2 Lots de..	10,000, ...	20,000
5 Lots de..	5,000, ...	25,000
25 Lots de..	1,000, ...	25,000
100 Lots de..	500, ...	50,000
200 Lots de..	300, ...	60,000
500 Lots de..	200, ...	100,000
PRIX D'APPROXIMATION:		
100 Lots de..	$500, soit......	$50,000
100 Lots de..	$300, ...	30,000
100 Lots de..	$200, ...	20,000
PRIX TERMINAUX.		
999 Lots de	$100, soit......	$99,900
999 Lots de	$100, ...	99,900
3,134 Lots se montant à....		$1,054,800

NOTE.—Les billets gagnant de gros lots n'ont pas droit à d'autres lots et leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

Pour les prix à payer par les CLUBS, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein. Remises par Postal Notes, Express Money Order, en change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express [à nos frais]. S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adressez vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

Rappelez-vous qu'un dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet offert en notre nom à un prix moindre est contrefait ou sans valeur.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

AMUSEMENTS.

Académie de Musique de Bidwell!

Semaine commençant **Dimanche, 10 mars,** Matinées Mercredi et Samedi.

Le comédien populaire excentrique de New-York,

M. JOHN WILD,

Entouré d'une troupe exceptionnellement forte, s'efforcera d'amuser son auditoire dans—

RUNNING WILD!

Une explosion d'amusement!

Sous la Direction de E. M. KAYNE.
9 mars—

Théâtre St-Charles de Bidwell.

Dimanche, 10 mars, tous les soirs. Matinées Jeudi et Samedi.
—La favorite universelle—

RHEA!

Dimanche, Lundi et Vendredi soirs et Samedi Matinée,
Much ado about nothing!
Mardi et Mercredi soirs et Jeudi Matinée.
A dangerous game!
Jeudi et Samedi soirs,
Adrienne Lecouvreur!
Secondée par M. W. Harris et une forte troupe.
9 mars—

ROBINSON'S MUSEUM & THEATRES

Grande transformation. 100 — Cent — 100 Figures en cire, grandeur naturelle.—Le Christ devant Pilate.

Théâtre No 1—Troupe de spécialités Bijou. Théâtre No 2—Le Prof. Horn et sa troupe d'oiseaux apprivoisés et éduqués. 14mars—

Concert

Donné par **Mme Marguerite Samuel,** le MERCREDI, 27 mars 1889, à 8 heures p. m. à la Salle Grunewald avec le concours de Milles M. Wilson, J. Faure et M. Marx Kaiser.
17mars—17,24,25,26,27

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

F. J. Robert vs Joseph Guigon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,270—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 20 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant en quoi que ce soit, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Claude, Remparts, Quartier et Chemin du Bayou, le dit lot mesurant environ vingt cinq pieds de face à la rue St Claude sur soixante pieds de profondeur en lignes de côté parallèles et égales, lequel dit lot formait partie jusqu'ici du lot de terre situé au coin de la rue Chemin du Bayou et St-Claude, et appartenant actuellement au dit Joseph Guigon qui l'a acheté de Jean Baptiste Guigon d'après un acte passé pardevant G Duplantier, notaire public, le trois de mars dernier (1887) enregistré au bureau des aliénations dans le livre 12c, folio 568.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 mars—15,22,29—avril 5,12,20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu, installations, stock dans le commerce, &c., d'une pharmacie de première classe.

O. V. Greend & H. Wehrmann vs. Charles Kummel et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,517—En vertu d'un writ de fieri facias en faveur de Charles Kummel vs. J. F. Hollerbach et als, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 26 mars 1889, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A la pharmacie coin des rues Camp et Delord, dans le Premier District de cette ville—

Un lot de vitrines comptoir, étagères, drogues, médicaments, trousses, jarres, fioles, parfumerie, &c., et divers autres articles, &c., appartenant à la pharmacie, d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15 mars—15 19 23 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

L. O. Desforges & Co. vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 26,390—En vertu d'un ordre de vente, daté 9 mars 1889, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, LUNDI 25 mars 1889, à 10.30 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur la levée à Freetown, près du débarcadère du bac de la rue Richard.

3 vieilles barges, 1 lot de brouettes, cordes, boîtes à charbon en fer, bois de charpente, divers, etc., conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
12 mars—13 16 21 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mlle Louisa A. Legett.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,752 En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre, situé dans le faubourg Marigny de cette ville, sur le Canal Marigny ou rue des Champs Elysées, entre Amour et Bons Enfants, (et la rue ci-après et la rue Marigny.) Le dit lot étant désigné comme numéro trois cent trente-cinq sur le plan général du dit faubourg, mesurant cinquante pieds et six pouces de face à la rue des Champs-Elysées sur cent quarante cinq pieds et six pouces de profondeur, mesure française, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Ensemble avec quatre-vingt-dix actions maintenant réduites à soixante actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, comprises avec la propriété ci-dessus.

Saisi dans la susdite affaire.

Conditions—Une somme comptant suffisante pour payer la réclamation du demandeur, soit quatre cent quarante-cinq dollars, montant prêté sur le stock, dix pour cent d'intérêt sur cette somme à partir du 1er mai 1873, et une somme additionnelle de neuf cents piastres, montant des contributions sur lesdites actions; huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt dollars de cette dernière somme, à partir du 1er décembre 1873, et huit pour cent d'intérêt par an sur trente piastres à partir du 1er décembre 1876; huit pour cent d'intérêt par an sur trente piastres, à partir du 1er décembre 1877, huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres, à partir du 1er décembre 1882; huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1883, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1884, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1885, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1886, et huit pour cent d'intérêt par an sur cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1887; aussi, les frais de ladite affaire et de la vente et les taxes de ville et d'Etat sur ladite propriété; l'acquéreur, en outre, assumera la balance de la dette hypothécaire non encore due, mais dont le paiement peut être demandé d'après la Charte et les lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, à savoir: la somme de quatre mille cinq cents piastres; l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane—d'après sa Charte et ses lois—et la balance, s'il y a, du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
11 mars—11 18 25—avril 1 8 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Michael Joseph Condran

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 24,808.—En vertu de deux ordres de vente, l'un daté le 19 février 1889 et l'autre daté le 1er mars 1889, tous les deux à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 6 avril 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et tout ce qui y appartient situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Liberté, Howard et Gravier, désigné comme lot numéro vingt huit sur un plan dressé par A. Pilié, voyer, le 27 mai 1837 et déposé, pour qu'on s'y réfère, au bureau de L. Ferrand, alors notaire en cette ville. Le quel dit lot mesure, en mesure américaine trente pieds, neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Perdido; trente pieds, cinq pouces et trois lignes de large dans le fond, sur une profondeur de cent pieds, neuf pouces et cinq lignes sur la ligne de division au lot numéro vingt-sept, et de cent cinq pieds, six pouces et deux lignes sur la ligne de division au lot numéro vingt-neuf. Acquis par feu Michael J. Condran par achat de Michael Condran, d'après un acte pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, le 7 mars 1878.

Conditions.—Une moitié comptant et la balance à un crédit de douze mois par un billet de l'acquéreur à son ordre et endossé par lui même, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de la vente de la propriété jusqu'à paiement final et garanti par hypothèque avec lien et privilège de vendeur sur la dite propriété, avec les clauses de garantie usuelles, de non aliénation, et cinq pour cent de frais d'avocat qui seront compris dans l'acte de vente, et l'acquéreur assumera les taxes exigibles pour l'année courante (1889) au dessus du montant de son adjudication ou prix de la dite propriété.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
4 mars—4, 6, 13, 20, 27—3, 6 avril.

VENTE D'EXECUTRICE.

Vente de succession.
SUCCESSION DE E. TROISGROS.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 25,530—Division C.

EN VERTU d'un ordre de vente de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 6 février 1889, il sera vendu à l'enchère publique sur les lieux, étant la dernière résidence du décédé, le LUNDI 18 mars 1889, à 10 heures a. m.—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges, y appartenant en quelque sorte, situé et étant dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Conti, Dauphine, Bourgogne et Bienville, mesurant, au pied français, trente pieds de face à la rue Conti, sur cent vingt pieds de profondeur, connu par le numéro municipal 128 rue Conti.

Aussi, un lot de meubles de maison et ustensiles de cuisine; aussi, un lot de billets et comptes ouverts; le tout d'après un inventaire enliassé.

Conditions—Comptant.
L. TROISGROS,
Exécutrice testamentaire.
15fév—15 25—4 11 18mars.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de choix.

Magasin en briques à trois étages, avec résidence, formant l'encoignure des rues Orléans et Royale.

Elégante résidence à deux étages, rue de l'Esplanade, No 209.

Deux maisons à deux corps de logis, Nos 341, 341 1/2, 343 et 343 1/2, rue Villeré, près de la rue de l'Esplanade.

Terrains dans la ville de Bossier, paroisse St-Tammany.

Aussi—Coupons, billets, bons et d'autres obligations.

Succession de Martin Seye Coste.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 24,146.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 13 avril 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de vente par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 7 mars 1889—les propriétés suivantes, savoir—

Le magasin à l'encoignure des rues Royale et Orléans.

1° **Un lot de terre,** situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Royale, Bourbon, Orléans et St Pierre; lequel lot mesure 31 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Royale, 77 pieds 1 pouce de profondeur et face à la rue Orléans, 57 pieds 9 pouces 6 lignes sur la ligne du fond, 19 pieds 2 pouces 4 lignes sur une ligne perpendiculaire à la rue Royale, de là 21 pieds 4 pouces 2 lignes sur une ligne perpendiculaire à la rue Orléans, de là 16 pieds 8 pouces 4 lignes sur une ligne parallèle à la rue Orléans, de là 4 pieds 8 pouces sur une ligne parallèle à la rue Royale, et de là 41 pieds 2 pouces sur une ligne parallèle à la rue Orléans. Ensemble une bâtisse en briques à deux étages, avec magasin au rez-de-chaussée et résidence au-dessus; citerne, hydrant, lieux d'aisance, etc., etc.

Cette propriété est louée à bail jusqu'au 30 septembre 1889, à raison de $100 par mois.

La résidence rue de l'Esplanade.

2° **Un lot de terre,** situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Esplanade, Kerlerec, Marais et Villeré, mesurant 46 pieds 7 pouces 1 ligne de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur de 175 pieds.

Ensemble, une élégante résidence à étage, retirée de la rue, ayant au rez-de-chaussée, galerie sur la façade, corridor d'entrée, salon double, arche, salle à manger à arche avec office, cuisine et chambre à domestique; cinq chambres à coucher au premier, cheminées en marbre blanc dans toutes les chambres de la maison principale, rotonde, gaz partout; un joli jardin d'agrément, avec pavage Schillinger, grillage en fer sur la façade, une belle écurie et remise, citernes, hangar, lieux d'aisance haut et bas, etc., etc. Le tout couvert en ardoises et en très bon ordre.

Deux résidences doubles rue Villeré.

3° **Un lot de terre** situé dans le même District, dans l'îlet borné par les rues Villeré, Robertson, Kerlerec et Columbus, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Villeré sur 127 pieds 10 pouces de profondeur. Ensemble une maison en bois couverte en ardoises, ayant galerie sur la façade et douze chambres, hangar, deux citernes lieux d'aisance, etc, gaz dans la maison. Le tout divisé en deux corps de logis, loué $32 par mois.

4° **Un autre lot de terre** situé dans le même îlet attenant au lot ci-dessus décrit, mesurant 31 pieds 11 pouces de face à la rue Villeré sur 117 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur Les bâtisses et améliorations sont les mêmes que la propriété ci-dessus troisièmement décrite—louée aussi $32 par mois.

5° **Quatre lots de terre,** situés dans la ville de Bossier, paroisse St-Tammany, Etat de la Louisiane, désignés par les Nos 3, 8, 9 et 11.

Le lot No 3 de l'îlet No 6, borné par les rues St Mary, Keller, Sixième et Septième, mesurant 60 pieds de face à la rue Keller sur 120 pieds de profondeur.

Le lot No 8 de l'îlet No 11, borné par les rues Warren, St-Joseph, Cinquième et Sixième, mesure 60 pieds de face à la rue Warren sur 120 pieds de profondeur.

Le lot No 9 de l'îlet No 1, borné par les rues Front Seconde, Keller et St-Mary, mesure 60 pieds de face à la rue St Mary sur 120 pieds de profondeur.

Le lot No 11 de l'îlet No 12, renfermé par les rues Warren, St-Joseph, Sixième et Septième, mesurant 60 pieds de face à la rue Warren, sur 120 pieds de profondeur.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Aussi

6° **Un Bond de John W. Read,** en faveur du défunt M. S. Coste pour $10 000 daté 1er février 1887 pour la vente de certaines terres situées dans la ville de Birmingham, Ala., et tous les droits contre le dit John W. Read.

7° **Un montant divers de billets,** comptes et réclamations d'après inventaire enliassé en Cour.

Termes et conditions—Pour les terres de la ville de Bossier, bons et comptes, **comptant** et pour la balance des propriétés situées en ville, un tiers ou davantage comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit à l'option des acquéreurs en billets garantis par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement.

Les acquéreurs seront tenus de maintenir les propriétés assurées pour le montant des billets fournis et transféreront les polices aux porteurs des billets.

Les actes de ventes contiendront la clause de non aliénation et les honoraires d'avocat à raison de 5 pour cent en cas de poursuites judiciaires et la vente des propriétés en litige sans estimation et toutes les autres clauses usuelles générallement contenues dans les actes de vente. Les acquéreurs paieront en sus du prix de vente les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1889, et déposeront entre les mains de l'encanteur 10 pour cent comptant sur le prix d'adjudication.

Les actes de ventes se passeront pardevant Chas. G Andry, notaire.
9 mars—9,16,23,30—avril 6.13

Résidence en briques à deux étages, avec magasin au rez-de-chaussée, rue Royale, No 137.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 23 mars 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, Nos 72 et 74:—

Un lot de terre mesurant 26 pieds 11 pouces de face à la rue Royale, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 8 lignes entre les rues Toulouse et St-Pierre, borné par la rue Bourbon.

Ensemble, une bâtisse en briques à deux étages, ayant un grand magasin au rez-de-chaussée, et sept chambres aux étages supérieurs. Une autre bâtisse en briques à étage attenant à la maison principale, ayant huit chambres; cour pavée en pierres plates, lieux d'aisance, citerne, etc.

Loué $53 par mois.

Le tout d'après plan maintenant exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant; la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque et 7 pour cent d'intérêt par an, de date jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente pardevant Chs. Rolle, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes pour l'année 1889.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur sur le prix de vente.
9mars—9 16 23

La résidence Vignié, rue Royale No 293.

Vente pour effectuer un partage.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse. SAMEDI, 23 mars 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St. Charles Nos 72 et 74—

Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Bourbon, Hôpital et Quartier, mesurant trente-neuf pieds, trois pouces, quatre lignes de face à la rue Royale, cent quatre-vingt-dix-sept pieds, deux pouces, quatre lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Quartier, une profondeur de cent vingt-cinq pieds, neuf pouces sur l'autre ligne, puis se rétrécissant quatorze pieds, trois pouces, quatre lignes sur une ligne parallèle à la rue Royale puis une autre profondeur de soixante-et-onze pieds, cinq pouces, quatre lignes, et vingt-cinq pieds, quatre lignes sur la ligne du fond.

Ensemble une résidence en briques à deux étages, écurie, cour pavée en pierres plates, etc., etc.

Le tout conformément au plan exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets divisés par coupons, garantis par hypothèque, portant 7 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage.

L'acquéreur paiera en sus du prix d'achat, les taxes pour l'année 1889.

Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur sur le prix d'adjudication.
9mars—9 16 au 23

Terrain spacieux avec une jolie résidence double à l'encoignure des rues Kerlerec et Roman.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 23 mars 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, Nos 72 et 74.

Un lot de terre formant l'encoignure des rues Roman et Kerlerec renfermé par les rues Esplanade et Prieur, lequel lot de terre mesure 75 pieds de face à la rue Roman, sur une profondeur de façade à la rue Kerlerec de 100 pieds.

Ensemble une jolie résidence à deux corps de logis ayant un corridor d'entrée, neuf chambres, cuisine double avec hangar entre la cuisine et la maison, deux citernes, lieux d'aisance, jardin, écurie, etc.

Le tout d'après plan maintenant à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Acte de vente pardevant G. Duvigneaud, notaire, aux frais de l'acquéreur y compris les taxes dues pour l'année 1889.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis de l'acquéreur sur le prix d'adjudication.
9 mars—9 16 22 23

PAR BRIGNONI & BLAKELEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Charles Gallatin.

PAR BRIGNONI & BLAKELY—A. BRIGNONI, encanteur—Bureau, 38 et 40 rue Royale.—SAMEDI, 23 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 rue St-Charles, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 13 février 1889, dossier 25,950, pour le compte de la succession de feu Charles Gallatin.

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le Numéro Trois, situé dans le Troisième District de cette ville, carré d'îlet No 29, vieux numéro, (aujourd'hui No 497), borné par les rues Bourbon ou Bagatelle, Marais, anciennement Morales, Union et Urquhart, d'après un plan dressé par L. Surgi, le 18 juillet 1847, et lequel terrain mesure, d'après le dit plan, en mesure française, 30 pieds de face à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, acquis par ledit défunt, de Vincent Prats, par acte passé le 25 juin 1868, pardevant Joseph Cuvellier, notaire.

Enregistré dans le C. O. B., 95, folio 196.

Les améliorations consistent d'un cottage à un étage, couvert en ardoises, ayant 4 grandes chambres, cuisine, avec deux chambres, séparée de la maison principale, citerne, lieux d'aisance, etc., et connu sous le No 116 rue de l'Union.

Conditions—Comptant en livrant le titre. Dix pour cent devant être payés comptant sur les lieux de l'adjudication; et l'acquéreur assumera les taxes dues en 1889.

L'acte de vente pardevant John R. Legier, notaire, No 58 rue Royale, aux frais de l'acquéreur.
19 fév—19 23—mars 2 9 16 23

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

Propriétés faisant face à la rue Claiborne, entre le chemin du Bayou et de la rue de l'Esplanade.

Succession de Robert J. Ker.

Cour Civile de District—Division A—No 20,015.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 6 avril 1889, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 15 février 1889, les propriétés suivantes, savoir

Trois lots de terre situés dans le Second District de cette ville, avec toutes les **bâtisses et améliorations qui en dépendent,** dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Robertson, Esplanade et le Chemin du Bayou, désignés par les Nos 1, 2 et 3.

Le lot No 1 mesure 61 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue Claiborne, 55 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Esplanade, 44 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne vers le Chemin du Bayou, et 48 pieds de largeur sur la ligne du fond.

Le lot No 2 mesure 23 pieds 9 pouces de face à la rue Claiborne, 44 pieds 3 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Esplanade, 37 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne opposée, et 34 pieds 4 pouces de largeur sur la ligne du fond.

Le lot No 3 mesure 24 pieds 2 pouces de face à la rue Claiborne, 37 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Esplanade, 32 pieds 4 pouces de profondeur sur la ligne opposée, et 24 pieds 6 pouces de largeur sur la ligne du fond.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, balance à 1 et 2 ans de crédit en billets portant hypothèque, et 8 pour cent d'intérêt par an de date avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les acquéreurs paieront toutes les taxes pour l'année 1889 en sus du prix de vente, et un dépôt de 20 pour cent comptant sera requis des acquéreurs sur prix d'achat.

Actes de vente pardevant Harry E. Ker, notaire.
2mars—2 9 16 23 30—avril6

Magnifique bien de campagne avec pâturage, faisant face au Bayou St-Jean et au pont de la rue de l'Esplanade.

Succession de John Puissegur.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 20,260.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 13 avril 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 mars 1889, la propriété suivante appartenant à la susdite succession, savoir—

Une certaine portion de terre connue comme habitation Allard, située dans le deuxième district de cette ville, faisant face en partie au Parc public et en partie face au Chemin de la Métairie et comprise entre le Bayou St-Jean, la Nouvelle Orléans, le Chemin de la Métairie et l'avenue Taylor, étant une partie ou portion de la propriété décrite, sur un plan déposé comme plan No 2, au bureau de Edward Gottschalk, ci-devant notaire en cette ville, d'après lequel plan la dite portion de terre a été transférée à feu John Davidson, laquelle portion de terre mesure comme suit: 292 pieds de face au Chemin de la Métairie, 515 pieds de face au Bayou St-Jean, à la ligne de la propriété du Dr. Mercier et du Louisiana Boat Club, courant de la 2812 pieds de face sur la ligne la plus rapprochée au dit bayou à l'avenue Taylor, sur laquelle elle mesure 4,370 pieds 3 pouces 2 lignes au canal d'Or Cans, sur laquelle elle a une façade de 1714 pieds 4 pouces 1 ligne à la ligne du City Park, mesurant le long de la ligne du fond du dit City Park 2,619 pieds 3 pouces 2 lignes de la ouvrant 850 pieds vers la ligne du fond de la propriété Gamet d'où elle mesure 600 pieds, et courant de là sur la ligne de côté de la dite propriété 850 pieds du point de départ sur le Chemin de la Métairie, ensemble une jolie résidence couverte en ardoises, galerie devant et derrière, grand corridor au centre, salon double avec porte à coulisse et quatre chambres à coucher, une autre bâtisse attenant à la maison principale, ayant quatre chambres, cuisine, etc.

Aussi une étable pouvant contenir 70 têtes d'animaux, trois citernes, lieux d'aisance, etc., etc.

Le tout d'après le plan qui sera exhibé à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un crédit de 1 et 2 ans, en billets portant 8 p. 0/0 d'intérêt par an de date jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque et privilège de vendeur. L'acquéreur fera assurer les améliorations de la susdite propriété, transférera les polices d'assurance au porteur des billets et assumera le paiement des taxes pour l'année 1889, en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant O. Drouet, notaire public.

Un dépôt de 10 p. 0/0 comptant sera exigé de l'acheteur sur le montant de la vente.
13 mars—13, 16, 23, 30—6, 13 avril.

Jolie résidence à étage rue de l'Esplanade No 247, attenant à l'institution Cenas.

Succession de Oscar Gelpi.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,787.

PAR J. P. GUINAULT, encanteur, Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 6 avril 1889, il sera vendu à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 février 1889, la propriété suivante à savoir—

Un lot de terre, ainsi que les bâtisses et améliorations qui en dépendent, dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de l'Esplanade, Derbigny, Claiborne et Kerlerec, mesurant 33 pieds 8 pouces de face à l'Esplanade, sur 131 pieds de profondeur, touchant du côté de la rue Claiborne par la propriété des héritiers de la Vve Hilary B. Cenas et sur la ligne opposée vers la rue Derbigny par la propriété de la Vve O. Gelpi.

Les améliorations consistent en une maison en bois à étage, couverte en ardoises, ayant au rez-de-chaussée, corridor d'entrée, galerie, double salon avec porte à coulisse, salle à manger, cuisine et chambre à domestique; cinq chambres à coucher au premier, citernes, galerie devant et derrière, lieux d'aisance, hangar, écurie, etc., etc.

Le plan sera exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant et la balance payable à un crédit d'un an, en un billet hypothécaire portant 8 0/0 d'intérêt et 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire; l'acquéreur devra payer en sus du prix d'adjudication, les taxes pour l'année 1889.

Acte de vente pardevant Oscar Drouet, notaire public.

Un dépôt de 10 0/0 sur le prix de vente devra être effectué au comptant sur les lieux, pour assurer la vente.
2 mars—2 9 16 23 30—avril 6

Magasin en briques à quatre étages, No 133 rue Decatur.

John P. Gasquard vs ses créanciers—No 23,871.

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 23 mars 1889, il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 février 1889, la propriété suivante à savoir:

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Decatur, Chartres St Louis et Toulouse, désigné par le lot No 78 et mesurant 16 pieds de face à la rue Decatur, la même largeur sur la ligne du fond sur 64 pieds de profondeur entre lignes parallèles, incluant cinq pieds de passage sur une allée en commun ouvrant sur la rue Toulouse.

Aussi—Un lot de comptes.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire.
20 fév—20 23—2 9 16 23 mars

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage en bois dans le premier district, en face du Keller's Market.

Succession de William Tacke.

No 769—Cour du 26me district judiciaire pour la paroisse de Jefferson.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—Wm. Kernaghan, encanteur, bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 6 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. Rost, juge de la Cour du 26me district judiciaire pour la paroisse de Jefferson, en date du 15 décembre 1888, et un ordre supplémentaire daté le 20 février 1889 dans la succession ci-dessus la propriété ci-après décrite, savoir

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 5, dans l'îlet formé par Felicity Road et les rues Terpsichore, Freret et Locust, mesurant 31 pieds 6 pouces de face à Felicity Road, 80 pieds 9 pouces 7 lignes sur la ligne divisant du lot No 4 et la rue Terpsichore, 56 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 6, ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, comprenant un cottage double en bois et à un étage.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devra payer les taxes dues et exigibles en 1889, en sus du prix d'adjudication, ainsi que 10 pour cent sur ce même prix d'adjudication au moment même de la vente

Acte de vente pardevant J. N. Wolfson, notaire, aux frais de l'acquéreur.
2mars—2 9 16 23 30—6avril.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de commerce et cottages aux coins des rues Levée, Jersey et Austerlitz.

Succession de John Bodé et de dame Henriette Bodé.

No 25,698—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet. — SAMEDI, 23 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 février 1889, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Le terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Levée, Austerlitz, Jersey et Constantinople. Le terrain est désigné par le No 10 et forme le coin des rues Levée et Austerlitz, et mesure 30 pieds de façade rue Levée, sur 120 pieds de profondeur et de façade rue Austerlitz, mesure américaine.

2° Le terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Levée, Jersey, Austerlitz et Constantinople. Le terrain est désigné par le No 20 et forme l'angle des rues Austerlitz et Jersey, et mesure 30 pieds de façade rue Jersey, sur 110 pieds 4 pouces de profondeur et façade rue Austerlitz, et 110 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne du terrain No 19. Le tout en mesure américaine.

Conditions de la vente.—Une moitié comptant (ou plus au gré de l'acquéreur) et le restant à un et deux ans, payable en billets de l'acquéreur portant intérêt de 8 pour cent par an à partir de la date, les actes de vente devant renfermer toutes les clauses de sécurité usuelles.

Les taxes de 1889 devront être assumées par l'acquéreur en sus de son enchère, et un dépôt de dix pour cent comptant fait au moment de l'adjudication. Les actes de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Ernest Commagère, notaire.
16fév—16 23—2 9 16 23mars.

Avis.

A. SIMON, le Cosmopolite, coin Dumaine et Decatur.—Abonnement à toutes les publications, distribution à domicile. 29jan—

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de biens immeubles de valeur dans le Cinquième District.

Cette Propriété de Batture de valeur connue comme le Vallette Ship Yards.

La grande et élégante Résidence en briques et en bois à deux étages No 131 rue Peter, coin Vallette.

Un splendide terrain rue Peter.

Deux lots de terre avantageusement situés sur la rue Vallette, entre Peter et Patterson.

Cet emplacement d'affaires de choix No 111 rue Patterson.

Terrain de valeur rue Vallette, entre Market et Evelina.

Meubles de maison et autres effets.

Succession de François Vallette.

No 25,984.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet, SAMEDI, 30 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 18 février 1889, il sera vendu à l'encan les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Une certaine portion de terre, avec les bâtisses qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet No 36, qui est compris entre la rue Patterson, le fleuve Mississippi et les rues Vallette et Chestnut, et mesurant 93 pieds 8 pouces et 5 lignes de face à la rue Patterson, sur une profondeur et de face à la rue Vallette de 140 pieds, plus ou moins, au fleuve, avec tous les droits de l'accroissement de la batture qui y appartient. Les améliorations consistent d'une bonne bâtisse de bureau, grand hangar couvert des meilleures ardoises anglaises, cuve, etc. Cette propriété de valeur fait face au fleuve Mississippi; est directement opposée au dépôt du Queen and Crescent Railroad; près des Planters' Oil Works et le débarcadère du bac (ferry) du Troisième District, et à proximité du dépôt de Morgan's La. and Texas Railroad, à Alger. Le dit chemin de fer a une voie qui s'étend directement jusqu'au dit chantier.

Cette propriété a été occupée depuis 50 ans comme chantier de navire et est splendidement située pour un élévateur, entrepôt ou manufacture.

2° Deux certains lots de terre avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent dans le cinquième district de cette ville, désignés par les Nos 21 et 22 dans l'îlet borné par les rues Peter, Alix, Vallette et Chestnut et mesurant comme suit: Le lot No 21 mesure 34 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Peter sur une profondeur et de face à la rue Vallette de 149 pieds 4 pouces et 2 lignes. Le lot No 22 mesure 36 pieds 7 pouces et 2 lignes de face à la rue Peter et à la même profondeur que le lot No 21. Les améliorations comprennent une grande résidence en briques et en bois confortable et fortement bâtie, ayant de grandes galeries à l'intérieur, subdivisées avec soin et connue par le No 131 rue Peter.

3° Un terrain de valeur dans le même îlet que les lots ci-dessus décrits, se touchant et désigné comme lot No 23 et mesurant 32 pieds de face à la rue Peter sur une profondeur de cent quarante-neuf pieds 4 pouces et 2 lignes.

4° Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, dans le cinquième district de cette ville, désignés par les Nos 5 et 6, dans l'îlet borné par les rues Patterson, Peter, Vallette et Chestnut, et mesurant chacun 30 pieds 6 pouces de face à la rue Vallette sur une profondeur de 137 pieds 2 pouces et 3 lignes.

5° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses etc., qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de cette ville, désigné comme le lot No 3 de l'îlet No 30 et compris entre les rues Patterson, Delaronde, Olivier et Vallette et mesurant 24 pieds 3 pouces de face, plus ou moins, à la rue Patterson, sur une profondeur de 85 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations désignées par le No 111 rue Patterson, consistent d'une bâtisse en bois à un étage de façade et deux étages dans le fond, occupé par Charles Albrecht comme magasin de meubles.

6° Un terrain avec les bâtisses qui s'y trouvent, dans le cinquième district de cette ville, désigné par le No 9, dans l'îlet borné par les rues Evelina, Market, Vallette et Olivier, mesurant 30 pieds, 1 pouce et 2 lignes de façade rue Vallette, 87 pieds 2 pouces et 6 lignes de profondeur du côté de la rue Market, et 89 pieds, 9 pouces et 5 lignes de profondeur du côté de la rue Evelina.

A la même heure et au même endroit.

Il sera vendu tous les meubles de ménage etc., selon un inventaire enregistré, qui se trouvent dans la maison du défunt, située au No 131 rue Peter. Des plans de la susdite propriété dressés par C. Uncas Lewis, sous-voyer de la ville, sont exposés à la Bourse, d'après lesquels ladite propriété sera vendue.

Conditions de la vente—Comptant. Les taxes dues et exigibles en 1889 devront être acquittées par l'acquéreur. Les actes de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de l'adjudication
23fév—23—2 9 16 23 30mars.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison en bois rue Octavie.

Succession de Peter Burrell.

No 25,450.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—Albert Paul, encanteur, Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 30 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 janvier 1889, il sera vendu à l'encan:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies et privilèges qui en dépendent ou qui lui appartiennent en quelque sorte, situé dans le septième district de cette ville dans l'îlet No 374 borné par les rues Octavie, Greene et St George et l'Avenue Peters, mesurant 35 pieds de face à la rue Octavie sur 110 pieds de profondeur.

Conditions.—Comptant.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant George C. Preot, notaire. Les taxes dues et exigibles en 1889 devant être payées par l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.
23 fév—23—mars 2 9,16,23,30.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une propriété améliorée et désirable dans le Premier District.

Une bâtisse en briques à trois étages No 52 rue Chartres.

Une élégante propriété cottage No 143 rue Royale.

Une maison en bois à deux étages No 236 rue Douane.

Une maison à deux corps de logis Nos 751 et 757 rue Tchoupitoulas.

Un joli cottage double coin des rues St-Charles et Euterpe.

Vente positive pour effectuer un partage.

Dans l'affaire d'August Eichhorn et als vs. Edward Miller.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E, No 25,836.

PAR B. ONORATO, Encanteur, bureau 16 rue Bourbon—SAMEDI, 23 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, en vertu d'un jugement de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite cour, rendu le 4 et signé le 8me jour de février 1889, décrétant un partage et en vertu d'un ordre en date du 12 février 1889, je procéderai à la vente des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Douane, Vieille Levée et Bienville, mesurant, au pied américain, 21 pieds 2 pouces de face à la rue Chartres, sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces et 3 lignes. Les améliorations consistent d'une bâtisse en briques à trois étages portant le No 52 rue Chartres, ayant au rez-de-chaussée un grand magasin et chambre au fond, deux grandes chambres, corridor et bureau au premier étage, cinq chambres et corridor au deuxième étage, cour, cuve, lieux d'aisance, etc., et le gaz dans toute la bâtisse.

2° Deux lots de terre dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale, Dauphine, Mandeville et Marigny, mesurant chacun 26 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à la rue Royale sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes.

Les améliorations consistent en une résidence en bois à un étage, ayant corridor, 10 chambres, 2 cuves, hangars, lieux d'aisance, etc. Le terrain est richement cultivé avec rebord en briques et planté avec des rosiers et arbustes, et porte le numéro municipal 443 rue Royale.

3° Un lot de terre dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Tremé et Marais, mesurant 25 pieds 6 pouces et 7 lignes de face à la rue Douane sur une profondeur de 114, ensemble avec une bâtisse en bois à deux étages couverte en ardoises, ayant 4 chambres, corridor, etc., et une bâtisse séparée dans la cour, ayant 2 chambres, lieux d'aisance, cuve, etc. Cette propriété porte le numéro municipal No 236 rue Douane.

4° Deux lots de terre dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Jackson, Philippe et Rousseau, désigné par les lettres G et H. Le lot G mesure 64 pieds 5 pouces et 7 lignes de façade rue Tchoupitoulas, sur 107 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne le divisant du lot désigné par la lettre H, 99 pieds 9 pouces et 2 lignes sur la ligne vers la rue Philippe contre la propriété de Peter Kaiser, et 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond et la portion désignée par la lettre H. Attenant au terrain désigné ci-dessus et mesurant 21 pieds 10 pouces et 3 lignes de façade à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur de 107 pieds 11 pouces sur la ligne le divisant du lot G. 110 pieds 3 pouces sur la ligne vers la rue Jackson et 21 pieds 7 pouces et 7 lignes sur la ligne du fond. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant une bâtisse à deux étages avec façade et côtés en briques et la muraille du fond en bois et toiture en ardoises subdivisée en deux corps de logis, un côté occupé actuellement comme café et contient en outre 4 bonnes chambres et l'autre côté est occupé comme salon de barbier et contient en outre 6 chambres. Dans la cour une bâtisse séparée contenant 2 grandes chambres, un hangar, 2 citernes, lieux d'aisance, etc., et porte les numéros municipaux 751 et 757 rue Tchoupitoulas.

5° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par l'avenue St-Charles et les rues Carondelet, Euterpe et Terpsichore, désigné par le numéro 1, mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face sur l'avenue St Charles, sur une profondeur et façade sur la rue Euterpe de 127 pieds 10 pouces et 4 lignes, mesure anglaise; ensemble avec un beau cottage en bois couvert en ardoises, éloigné de la rue, subdivisé en 2 corps de logis et contenant ensemble 14 chambres, 4 corridors, cabinets, hangars, 2 citernes, cour bien pavée, galerie sur le devant et une barrière en fer ornementée. Pour plus amples informations voir le plan à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Les actes de vente pardevant Fred'k Adolph, notaire, aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs devront payer, en outre du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1889. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.
17fév—17 23—mars 2 9 16 23

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

Maison en bois et deux lots de terre, coin des rues Valence et St-George.

Succession de Rosanna Henderson.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division B.—No 24,052.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL, encanteur—Bureaux No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 20 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 12 juin 1888, il sera vendu à l'encan:

Deux terrains avec les améliorations, droits, voies qui y appartiennent, situés dans le 6me District de cette ville, dans l'îlet 104 borné par les rues Valence, St-George, Cadix et Long, désignés comme lots 16 et 17 sur un plan dressé par Albert G. Blanchard, voyer, daté en février 1872 et mesurant chaque, mesure américaine, 25 pieds de face à la rue Valence sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 112 pieds. Le lot No 16 forme le coin des rues Valence et St-George. Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage, hangar, etc.

Conditions—Comptant—L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1889; 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Geo. C. Priot, notaire.
17mars—17 23 30—6 13 20avril.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'agréable résidence en briques No 262 rue Magasins,

entre les rues Delord et Poeyfarré.

Succession de Mme Susan McConnell, décédée.

A long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS.—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 20 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 16 mars 1889, Dossier No 3,011, pour compte de la succession de Mme Susan McConnell, décédée il sera vendu à l'encan—

Résidence en briques à deux étages.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasins, Constance, Delord et Poeyfarré, désigné par le No 1, mesurant 19 pieds, 6 pouces et 3 lignes de face à la rue Magasins, sur une profondeur de 114 pieds 2 pouces entre lignes parallèles, et est borné, dans le fond, par une allée de 11 pieds 11 pouces de largeur traversant l'îlet et ouvrant sur chacune des rues Delord et Poeyfarré et en commun avec ce lot et d'autres lots la bordant.

Les améliorations consistent en une **maison de résidence en brique à deux étages couverte en ardoises,** connue comme le No 262 rue Magasins, et contient un corridor en haut et en bas et quelques 8 chambres ou plus en tout, citerne, hydrant, etc. gaz et installation dans toute la maison, manteau de cheminée en marbre dans le salon, grand cour pavée dans le fond, hangar, etc., et évalué à à peu près 25 ou 30 piastres par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans de crédit avec 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent devant être payé comptant sur les lieux, et l'acquéreur assumera le paiement des taxes pour l'année 1889 en sus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant J. J. Woulfe notaire, aux frais de l'acquéreur.
17 mars—17 24 31—7 14 20 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le délicieux cottage pour résidence,

No 782 rue du Camp,

Entre les rues Septième et Huitième.

Avec deux lots de terre, jardin, &c.

Succession de Samuel Sutter, décédé.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS.—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—Le SAMEDI, 6 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et la Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de, et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 27 février 1889, Dossier No 23,277, pour compte de la succession de Samuel Sutter, décédé, il sera vendu à l'encan:

Deux lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Magazine, Septième et Huitième, désignés comme lots Nos 19 et 20, lesquels lots sont contigus et mesurent chacun 25 pieds 5 pouces et 1 ligne de face à la rue du Camp, sur une profondeur de 109 pieds 9 pouces.

Les améliorations comprennent—

Un cottage en bois agréable et bien bâti, connu comme le No 782 rue du Camp, ayant 10 chambres gaz &c. vestibule, jardin, &c., le tout en bon état, et pouvant être inspecté avec une carte de l'encanteur. Le plan peut être vu à l'endroit de la vente.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans avec 8 0/0 d'intérêt et toutes les clauses de garantie usuelles. L'acquéreur assumera, en outre, les taxes de 1889, et fera un dépôt comptant de 10 0/0 sur les lieux

Actes de vente pardevant John Bendernagel, Esq., notaire aux frais de l'acquéreur.
3 mars—3 10 17 24 31—avril 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

La résidence à deux étages couverte en ardoises, No 155 rue Constance,

entre les rues Robin et Race.

Stock de banque et effets mobiliers.

Succession de D. P. Murphy, décédé.

A un long crédit. — A l'encan

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson encanteur, bureau No 13 rue Carondelet — SAMEDI, 23 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial place, premier district de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 15 février 1889, Dossier No 23,749, pour compte de la succession de D. P. Murphy, décédé, il sera vendu à l'encan:

PROPRIÉTÉ FONCIÈRE.

1° **Un lot de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Magazine, Robin et Race, lequel lot mesure, en mesure américaine, 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Constance, sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 127 pieds 10 pouces et 8 lignes, toutes plus ou moins.

Les améliorations consistent en une **résidence en bois à deux étages** recouverte en ardoises et ayant 6 chambres, lieux d'aisance, office, &c., avec gaz et installations partout; galeries devant et sur le côté, citerne, hydrant et hangars, et un joli emplacement devant pour jardin, et est bien réparée avec un voisinage choisi pour résidence pour une gentille famille.

STOCK DE BANQUE.

2° **Dix actions** du fonds capital de la Banque de Commerce, de $10 chacune, payées en plein.

MEUBLES DE MAISON.

3° **Un lot de meubles de maison** et effets mobiliers, contenus dans la résidence ci-dessus, d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Pour le stock et effets mobiliers, comptant sur les lieux.

Pour la propriété foncière.—Un tiers ou plus comptant et la balance à un et deux ans avec 8 0/0 d'intérêt par an, et toutes les clauses de garantie usuelles, 10 0/0 payé comptant sur les lieux, et l'acquéreur assumera les taxes pour 1889, en outre de son adjudication.

Acte de vente pardevant John Bendernagel Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
17fév—17 24—3 10 17 23mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété rue Gasquet,
Deux jolis cottages,

Nos 314 et 316 rue Gasquet, entre Broad et Dorgenois.

Succession de E. B. Reynolds, décédé.

A l'encan avec un long crédit.

PAR W. I. HODGSON & FILS, W. I. Hodgson, Encanteur.—Bureau, No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 30 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et la Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre et d'un ordre supplémentaire de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B", en date du 13 février 1889 et de l'autre du 25 février 1889, Dossier No 24,513 pour le compte de la succession de E. B. Reynolds, décédé, il sera vendu à l'encan—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gasquet, l'Avenue Cleveland, Palmyre, Broad et Dorgenois, désignés par les lettres "A" et "B" sur un plan fait par Hunter Stewart, député voyer de ville, en date du — février 1889. Le lot "A" mesure 20 pieds 6 pouces de face à la rue Gasquet, et le lot "B" mesure 42 pieds 1 pouce de face à la rue Gasquet, chacun, ayant une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles (au pied américain), conformément à la subdivision ci-dessus de Hunter Stewart.

Sur le lot "B" se trouve un cottage en bois, connu par le No 316 rue Gasquet ou l'Avenue Cleveland, et a un corridor et 7 chambres, galerie, hangar, cuve, etc.; tuyaux à gaz dans toute la maison, chambre tapissée; une maison confortable en parfait ordre et bon voisinage.

Sur le lot A se trouve un cottage en bois couvert en ardoises, et ayant quatre chambres, hangar, cuve, etc., et connu par le No 314 rue Gasquet ou l'avenue Cleveland.

Le tout conformément à un plan à l'emplacement de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et le reste à un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses usuelles de garantie. 10 pour cent comptant sera requis sur les lieux et assumera les taxes de 1889 en sus de son enchère.

Actes de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
27 fév—27—mars 3 10 17 24 30

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 100 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne. 16nov—

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

VILLA SUR LE GOLFE,

S'élevant sur le magnifique rivage de la Baie St-Louis.

La résidence de M. J. W. Hincks, située sur le bord de la mer.

A l'encan à crédit.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, le 6 avril 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, il sera vendu à l'encan—

Le "**Homestead sur le bord de la mer**" appartenant à J. W. Hincks, Esq., **à la Baie St-Louis, Miss.** Les terrains ont une façade sur le lac (environ un demi-mille du wharf de Jno. Martin) de 198 pieds, sur une profondeur d'environ 1300 pieds, avec un beau wharf et une grande cabane à bain devant; le tout d'après le plan.

Les améliorations comprennent une résidence élégante pour famille, entièrement meublée pour y demeurer, garçonnière et autres bâtisses détachées, écurie, voiture, poulailler et autres bâtisses; les terrains sont entourés de magnifiques chênes, pacaniers et arbres fruitiers et une vigne, le tout entièrement entouré.

L'endroit est bien choisi sur le bord de la mer, et peut être considéré comme étant un faubourg de la Nouvelle-Orléans, les facilités y étant rendre sont si attrayantes, rapides, continues et certaines, qu'elles vous permettent de faire vos affaires journellement dans la Ville du Croissant.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans, avec 6 pour cent d'intérêt par an, lien du vendeur et toutes les clauses de garantie usuelles; l'acquéreur déposera 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Jas. Fahey, notaire public.
17 mars—17 24 31—avril 5 6

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La grande et belle bâtisse en briques, à deux étages, magasin, résidence et fonderie,

Nos 233, 235 et 237 rue de Chartres, entre Dumaine et St-Philippe.

Succession d'Adolphe Emile Scheidecker.

No. 25,956.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 20 avril 1889, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 13 mars 1889, pour compte de la succession ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Dumaine, Royale et St-Philippe, mesurant, mesure anglaise, 69 pieds 3 pouces de face à la rue Chartres, 177 pieds 1 pouce de profondeur sur le côté de la rue Dumaine, et sur le côté de la rue St-Philippe le dit lot a une première profondeur de 125 pieds où le dit lot se resserre de 4 pieds, et une seconde profondeur de 49 pieds 1 pouce, et 65 pieds 3 pouces de largeur dans le fond; le tout plus ou moins et conformément à un plan de John Communy de la Première Municipalité, en date du 20 mars 1844, et déposé en l'étude de Ph. Lacoste, ancien notaire public.

Les améliorations comprennent une très spacieuse bâtisse en briques à deux étages, couverte en ardoises, désignée par les numéros municipaux 233, 235 et 237 rue de Chartres, la portion supérieure considérée comme résidence et ayant en tout quatorze très belles chambres faisant face sur une grande galerie faisant le tour à l'intérieur, de la propriété, et le rez-de-chaussée divisé en plusieurs grands ateliers qui sont maintenant occupés par ces machines; aussi, de grandes écuries en briques, ayant 10 stalles, grande cour au centre et une grande entrée pour voitures au milieu, et corridor sur le côté pavé en tuiles, s'étendant en fer ornant toute la façade de la propriété, sur le toit de la bâtisse du fond est une belle terrasse, et jardin d'été.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans en billets d'acquéreur avec huit pour cent d'intérêt par an à partir du jour de l'adjudication jusqu'au paiement final, garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la dite propriété, et avec toutes les clauses usuelles de sécurité, la clause de non aliénation, le transfert de la police d'assurance sur les améliorations de la dite propriété, pour le montant des dits billets, détenus par le vendeur jusqu'à entier paiement, y compris l'intérêt et les frais, le tout constitué en cas d'honoraires d'avocat, sur le capital et intérêts restant dus, dans le cas de poursuites pour le recouvrement du dit montant; et la vente sans estimation pour obtenir le paiement des dits billets hypothécaires, capital, intérêt et frais, l'acquéreur devra payer pour cent sur le prix d'adjudication au moment de la vente, et, en outre, assumer le paiement des taxes d'Etat et de ville pour 1889; dans le cas où l'acquéreur négligerait de passer l'acte de vente et de payer le prix de l'adjudication comme il est stipulé dans les quinze jours qui suivront la date de l'adjudication, l'acte de vente sera passé, sans autre formalité, pardevant E. A. Peyroux, notaire, aux frais de l'acquéreur.
16mars—16,23,30—6 13,20 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

MACHINES.

Succession d'Adolphe Emile Scheidecker.

No 25,956—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "B."

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR. Encanteur—Bureaux, 3 1/2 rue Carondelet — LUNDI, 25 mars 1889, à 11 heures a. m., il sera vendu à l'encan, sur les lieux, Nos 233 rue Chartres entre Dumaine et St-Philippe, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 13 mars 1889, pour le compte de la dite succession, la liste de machine de valeur, à savoir:

Une machine à vapeur.
Une locomobile avec chaudière.
Une presse droite pour perforer.
Deux tours Screw Cutting lathe avec "counter Shaft".
Un "Plainer" à main.

Crémaillère, coins, vis et bancs "foot lathe" arbre de couche et poulies, modèles, balances, boîtes à outils vides, meules, fontes, fer forgé, cuivre, vieilles machines, "jumps" en cuivre avec leviers pompe, double, chaudière modèle, cric machine à rainures, meubles de bureau, flèches, crochets conduisants, blocs, forges, soufflet, "counter Shaft" et autres beaux outils de valeur, tels qu'on en trouve dans les fonderies; le tout d'après l'inventaire enregistré à la Cour Civile de District.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
14 mars—14, 20 à vente.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur

DANS LA PARTIE CENTRALE DU DEUXIÈME DISTRICT.

No 51 rue Conti, entre Royale et Passage de la Bourse.

Résidence en briques à deux étages.

Auguste Herbez vs. J. B. Rossi, tuteur et als.

No 25,907—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 23 mars 1889, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 12 février 1889 et signé le 18 février 1889 par l'Honorable Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le demi-îlet borné par les rues **Conti, Royale, St-Louis** et le **Passage de la Bourse,** désigné par la lettre D, sur une esquisse annexée à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 6 janvier 1876, portée comme étant une vente de la dite propriété à C. R. Kennedy, lequel lot possède 33 pieds de face à la rue **Conti** sur 62 pieds 10 pouces et 4/8 d'un pouce de profondeur. aussi

2° Cette portion de terre mesurant 16 pieds sur la ligne de côté du lot D vers le **Passage de la Bourse,** 12 pieds 9 pouces sur la ligne vers la rue **Royale,** 14 pieds sur la ligne vers la rue **Conti,** 7 pieds sur la ligne vers la rue **St-Louis,** sur laquelle ligne elle s'élargit 3 pieds 3 pouces puis 7 pieds vers la première ligne.

Les améliorations comprennent la résidence en briques à deux étages portant le numéro municipal **51 rue Conti** et ayant onze chambres, corridor, cour, briquetée, water works, de grandes galeries sur le côté et devant, gaz, etc., etc.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant et la balance en billets de l'acquéreur à un crédit de un ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la portion à crédit garantie par lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue, le dit billet ou billets portant huit pour cent d'intérêt du jour de l'adjudication.

L'acte pourvoira aux frais d'avocat à cinq pour cent, (5 o/o) en cas de procédures pour forcer le paiement de toute portion du billet ou billets. 10 o/o comptant au moment de l'adjudication. L'acquéreur tiendra la propriété assurée pour le montant de la portion à crédit de la dite vente et la transférera aux parties intéressées, et de plus assumera et paiera au dessus du prix d'adjudication les taxes de l'Etat et de ville de 1889.

Acte de vente pardevant Charles Rolle, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
19 fév—19,23—Mars 2,9,16,23

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Petit cottage dans le Sixième District.

Succession de Mme Mary Weiser.

No 25,826—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 176 rue Commune — SAMEDI, 6 avril 1889, à midi il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la susdite Cour, Division —, en date du 15 février, 1889 et rendu dans la succession ci-dessus:

Trois certains lots de terre situés dans le sixième district de cette ville, désignés par les Nos 19, 20 et 21, dans l'îlet borné par les rues Jersey, Levée ou Tchoupitoulas, Upperline et Robert, mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Jersey, sur 110 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant trois jolis cottages. Voir le plan de distribution des chambres, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an, et les clauses usuelles d'hypothèque et de garantie. 10 pour cent comptant devront être déposés au moment de la vente.

Actes de vente pardevant George C. Preot, Esq., notaire aux frais des acquéreurs.
17 fév—17—mars 2 9 16 23 30—avril 6

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La position recommandable rue du Canal, entre St-Charles et Carondelet, maintenant occupé

—PAR—

H. B. Stevens, marchand d'habits et deux sites pour bâtir, rue Annonciation, touchant à la résidence de M. Slark.

Le tout à l'encan à des conditions libérales.

Succession de Mme Abigail L. Slark.

No 25,504—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 30 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en cette ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Francis A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 14 février 1889, et rendu dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan, les propriétés de valeur ci-après décrites, à savoir:

1° Le magasin à quatre étages Nos 122 et 124 rue du Canal, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Commune, St-Charles et Carondelet, le lot de terre est désigné comme No 3 et mesure 36 pieds 2 pouces 6 lignes et 7/8 de face à la rue Canal, 36 pieds 4 pouces 7 lignes et 3/10 de largeur dans le fond sur une profondeur de 125 pieds 5 pouces 3 lignes et 3/10 sur la ligne la plus près de la rue St-Charles et 127 pieds 7 pouces et 4 lignes sur la ligne la plus près de la rue Carondelet.

Ce beau magasin a été bâti par H. B. Stevens, marchand d'habits, et a été continuellement occupé par lui, lequel lui est cédé à bail jusqu'au 30 septembre 1889, et est vendu sujet au dit bail.

2° Deux lots de terre, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, St-Thomas, Thalie et Melpomène, désignés comme lots Nos 2 et 3 sur un plan tiré par L. J. Frémaux, en date du 20 mars 1889, et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Annonciation sur 133 pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne entre les dits lots, 122 pieds 6 pouces et 4 lignes sur l'autre ligne de côté du lot No 2, et 143 pieds 9 pouces et 2 lignes sur la ligne de côté du lot No 3. Ces lots forment un admirable site pour bâtir, touchant à la "Résidence Slark", maintenant appartenant à M. Leverich, et font face à "l'Académie St-Simon" et à la "Propriété Maurin".

Conditions de la vente—Pour le magasin de la rue du Canal, un tiers ou plus comptant le reste à un et deux ans de crédit avec intérêt de 6 pour cent par an à partir du jour de la vente avec les coupons d'intérêt payable annuellement. Pour les lots rue Annonciation, une moitié ou plus comptant, le reste à un an de crédit avec intérêt de 7 pour cent par an. La dite portion à crédit devant être garantie par hypothèque spéciale et lien de vendeur, assurance et transfert des polices, clause pénale d'honoraires d'avocats et toutes les autres clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumant le paiement de toutes les taxes dues sur les dites propriétés durant cette année 1889—et un dépôt de 10 pour cent du montant de leur acquisition comptant au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Geo. C. Préot, Esq., notaire.
26 fév—26—Mars 2,9,16 17,23,24,29,30.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Biens immeubles, Actions; Meubles, effets mobiliers, etc.

Succession de Thomas D. Miller.

No 25,153.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 23 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en cette ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu de deux ordres de l'Honorable Francis A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 janvier 1889 et du 14 février 1889, et de date subséquente, rendus dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan, les propriétés de valeur ci-après décrites, à savoir—

1° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprise la résidence du défunt, située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Chestnut, Philip, Colisée, la dite portion de terre comprenant les lots ou portions de terre A, B et C [illegible] vendus ensemble, à savoir:

(A) La portion de terre mesurant [illegible] 10 pouces de face à la rue Jackson [illegible] profondeur et face à la rue Jackson [illegible] 159 pieds 10 pouces et 2/[illegible] la même profondeur sur la ligne [illegible] la plus près de la rue Chestnut [illegible] le fond 78 pieds 10 pouces, désigné [illegible] lot No 1, sur un plan dressé par [illegible] député voyer de ville, le 5 octobre [illegible] déposé à l'étude d'Edward Barnett [illegible] cette ville, par un acte en date du [illegible] la même année, formant une partie [illegible] de terre désignés par les Nos 5, 6, [illegible] un plan dressé par Hedin, voyer, le [illegible] 1848 et déposé comme plan No 16 [illegible] J. R. Beard, ancien notaire en [illegible] et (B) Deux certains lots de terre [illegible] les bâtisses et améliorations qui [illegible] les droits, voies et dépendances [illegible] appartenant, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Philip, Colliseum et Chestnut, faisant le coin de la portion de terre premièrement décrite et mesurant 49 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces et [illegible] lignes entre lignes égales et parallèles, mesurant dans le fond 49 pieds [illegible] sion d'une et comprenant cette certaine portion de terre désignée par le No 2 sur un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, le 8 [illegible] et annexé à un acte passé pardevant [illegible] notaire, le 29 novembre de la même [illegible] (C) Une autre portion de terre [illegible] et s'étendant en partie au delà de la partie premièrement décrite et mesurant [illegible] façade sur la rue Colisée de 25 pieds [illegible] profondeur de 90 pieds entre lignes égales et parallèles et mesurant 25 pieds dans le fond [illegible] plan fait par A. G. Blanchard, voyer, et annexé [illegible]

2° Un certain morceau ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges qui y appartiennent, situé dans le Quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Coliseum, Jackson, Philip et Chestnut, formant l'encoignure des rues Philip et Colliseum et mesurant 90 pieds de face à la rue Philip sur une profondeur de 134 pieds 10 pouces et 3 lignes en façade et de face à la rue Colisée et ayant la même profondeur sur la ligne opposée et mesurant dans le fond 90 pieds, formant une partie des lots Nos. 11 et 12 et une partie de plusieurs lots Nos. 10 et 13 sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, en date du 28 février 1848 et déposé pour référence en l'étude de Joseph R. Beard, alors notaire en cette ville et plus amplement décrit sur un plan dressé comme le lot No 1 par A. Blanchard, voyer, et par [illegible]. Les améliorations consistent en un cottage en bois, élevé de terre avec corridor au centre, connu par le No 241 rue Philip.

3° La moitié indivise de quatre certains lots ou portions de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes et dépendances qui y appartiennent; les dits lots ou portions de terre desquels le dit défunt est propriétaire d'une moitié indivise, étant comme suit, c'est à dire:

Quatre certains lots de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 170 borné par les rues St-Charles, Commune, Camp et Canal, trois des dits lots ou portions de terre sont désignés comme les lots E, F et G, sur un plan en date du 30 avril 1881, certifié par L. H. Pilié, voyer, et annexé à un acte de vente de la Banque des Citoyens de la Louisiane à H. et B. Beer par un acte passé pardevant F. Grima, notaire, en date du 7 juillet 1881, les dits trois lots E, F et G se touchent et mesurent comme suit:

Le lot E mesure 20 pieds 11 pouces de face à la rue St-Charles, 20 pieds 10 pouces dans le fond et 78 pieds de profondeur sur chaque côté. Le lot F mesure 21 pieds de face à la rue St-Charles, 21 pieds 2 pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de 78 pieds de chaque côté.

Le lot G forme l'encoignure des rues Commune et St-Charles et mesure 28 pieds 10 pouces de face à la rue St-Charles, 23 pieds 10 pouces de largeur dans le fond sur 78 pieds de profondeur sur la ligne qui le divise du lot F et 78 pieds 3 pouces de profondeur et de face à la rue Commune. Et

Un autre lot ou portion de terre, dans le même îlet, borné par les rues Commune, Camp, St Charles et Canal, mesurant 22 pieds 8 pouces de face à la rue de la Commune, sur 86 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue St Charles, 85 pieds 8 pouces sur l'autre ligne la ligne opposée, et 21 pieds 9 pouces de largeur sur la ligne du fond. Le dit lot est décrit comme lot No 5 sur un plan annexé à un acte passé pardevant Félix Grima, notaire, en date du 4 mai 1835, borné sur un côté par le fond des lots Nos 1, 2, 3 et 4, de l'autre côté par le lot No 6, et dans le fond par le lot No 7.

Les améliorations sur les lots de terre ci-dessus décrits comprennent les édifices en briques à quatre étages connus comme les Nos 26, 28 et 30 rue St-Charles, et Nos 131 à 139 rue de la Commune, formant l'angle nord-est des rues St-Charles et Commune; ils sont maintenant occupés par les marchands populaires H. D. McCown, magasin de vêtements et d'articles de toilette, et J. U. Adams, chapelier, à qui ils sont loués à bail; ils seront vendus sujets aux dits baux.

ACTIONS.

Une action de l'Association de la Variété; une action de la Compagnie de publication du "Times-Democrat"; une action de l'Association de l'Opéra; une action de la Bourse au Coton; une action du Nouveau Jockey Club de la Louisiane; 25 actions de la compagnie dite: Southern Mutual Land Insurance de $100 chacune; 50 actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane de $100 chacune; 100 actions de la Compagnie des Water Works de la Nouvelle-Orléans.

51 actions du Trans-Continental Transportation Co. de $100 chacune.

25 actions du fonds capital du Texas Continental Meat Co. $100 chacune.

12 Bons troisième hypothèque du Louisiana Ice Manf'g Co. de $100 chacun.

Certificat d'Etat et de taxe pour $175 pour dix coupons de Bons d'Etat qui ont échu en janvier 1879.

4 10 parties de 24 coupons No 12 de $35 chaque, Bons de l'Etat de la Louisiane.

2 Certificats, paroisse Avoyelles scrips, se montant à $48.

Et le même jour, à la même heure et au même endroit, il sera vendu en totalité à l'heure et à l'endroit de la vente de la résidence du défunt:

Tous les meubles, effets mobiliers, portraits, argenterie et tout le contenu de la résidence du défunt, No 222 rue Jackson, de la quatrième district de cette ville, selon un inventaire enregistré en cette affaire.

Aussi, un Cheval, un Phaeton et un Pony.

Conditions de la vente—Comptant pour les actions, les effets mobiliers, etc., pour les immeubles, les biens fonds, l'intérêt indivis, etc.—ainsi qu'en est donnée la description plus haut.

Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs; le reste à un et deux ans de crédit en billets à ordre des acquéreurs, datés du jour de l'adjudication, garantis par lien du vendeur et hypothèque spéciale sur la dite propriété. Les améliorations devront être assurées par les acquéreurs à leurs frais et les polices transférées aux exécuteurs et héritiers ou parties survivantes en communauté, et les billets donnés pour la portion à crédit de la vente ainsi qu'il est dit plus haut, portant intérêt au taux de six pour cent par an de la date de la vente. Les acquéreurs assumant le paiement de toutes les taxes dues sur les dites propriétés durant cette année 1889—et un dépôt de 10 pour cent du montant de leur acquisition comptant au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant N. B. Trist, notaire, rue de la Commune, 162. 15 fév—15,23—mars2,9,13,16,23

Succession de Henry Tailhan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,3[illegible]6—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Louisa Butcher Tailhan, veuve de Henry Tailhan, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
10 mars—10 15 19